

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235 ORDONNANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, DE RÉFECTION DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 175 000 \$ AFIN D'EN AUGMENTER L'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le montant de la dépense et de l'emprunt décrété dans le Règlement 1235 compte tenu que l'estimation des coûts s'est avérée inférieure aux prix du marché et qu'une somme additionnelle de 913 000 \$ est désormais requise pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de remplacer les Annexes A et B-1 à B-7 jointes au Règlement 1235 par les Annexes A-1 et B-1-1 à B-1-3 jointes au présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 190128-09 a été donné pour le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet pour ce règlement a été déposé lors de la séance tenue le 28 janvier 2019 par la résolution 190128-10;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le règlement numéro 1235 ordonnant travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection de bordures, de trottoirs et de pavage sur diverses rues ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt de 6 175 000 \$ est modifié en remplaçant, dans le titre dudit règlement, le montant de « 6 175 000 \$ » par celui de « 7 088 000 \$ ».

ARTICLE 2

L'alinéa 2 de l'article 1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Ces travaux sont plus amplement décrits sur les bordereaux de prix des soumissions retenues suite à trois appels d'offres publics lancés par la Ville (Annexe B-1-1 à B-1-3), lesquels sont résumés dans un document intitulé Annexe A-1 préparé M^{me} Annick Auger, M. ing., directrice du Service du génie, tous ces documents étant annexés en liasse au présent règlement pour en faire partie intégrante. »

ARTICLE 3

L'article 2 de ce règlement est modifié en remplaçant le montant de « 6 175 000 \$ » par celui de « 7 088 000 \$ ».

ARTICLE 4

L'article 3 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 7 088 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans, à l'exception des frais d'émission d'obligations pour lesquels le montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, le tout réparti de la façon suivante :

- La somme de 6 946 200 \$ sera remboursable sur une période de vingt (20) ans.
- La somme 141 800 \$ sera remboursable sur une période de cinq (5) ans. »

ARTICLE 5

Les annexes A et B-1 à B-7 du règlement sont remplacées par les suivantes et sont jointes au présent règlement :

- Annexe A par le document intitulé Annexe A-1;
- Annexes B-1 à B-7 par les documents intitulés Annexes B-1-1 à B-1-3;

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé)

Guillaume Tremblay, maire

(Signé)

M^e Raynald Martel, greffier et directeur des services juridiques

Avis de motion : 190128-09 / 28 janvier 2019
Adoption projet : 190128-10 / 28 janvier 2019
Adoption : 190211-03 / 11 février 2019
Approbation MAMOT : 19 mars 2019
Entrée en vigueur : 27 mars 2019

Service du génie

Coûts de construction		Coût réel
1.0 Rue Cantin, entre l'Avenue Châteaubriant et l'Avenue Chambéry		691 300 \$
2.0 Rue Cantin, entre l'Avenue Charny et l'Avenue Mathieu		729 800 \$
3.0 Rue Cardinal, entre l'Avenue Dupuis et l'Avenue Louvain		1 055 000 \$
4.0 Rue Paquette, entre l'Avenue Dupuis et l'Avenue Laurier		604 600 \$
5.0 Chemin Saint-Henri, entre chemin Saint-Pierre et l'Avenue Laurier		1 065 000 \$
6.0 Rue Vanier, entre les rues Dubuc et Berthier		829 900 \$
7.0 Rue Verdier, entre les rues Charny et Cantin		571 900 \$
Sous-total coût des travaux de construction avant imprévus		5 547 500 \$
Imprévus travaux de construction	7.5%	416 100 \$
Total coût des travaux de construction		5 963 600 \$

Estimation des honoraires professionnels

Frais professionnels et autres frais contingents		
Honoraires professionnels	7.5%	447 300 \$
Autres frais contingents		35 000 \$
Estimation pour plans, devis et surveillance		482 300 \$
Total des coûts taxables		6 445 900 \$

Taxes

Taxes nettes	5%	322 300 \$
Estimation du coût incluant les taxes		6 768 200 \$

Financement

Intérêts sur emprunt temporaire	(±3%)	178 000 \$
Frais d'émission	2.0%	141 800 \$
Total du règlement		7 088 000 \$

Préparé par :



Annick Auger, ing., M. ing.
Directrice du Service du Génie

BORDEREAU DE PRIX
Contrat de construction

APPEL D'OFFRES: MAS-2018-2178

TITRE: Réfection de la rue Verdier et de deux tronçons de la rue Cantin

Bordereau des prix

Le présent marché est à Prix unitaire. Les quantités indiquées au présent bordereau sont approximatives, la Ville se réserve le droit de les diminuer ou de les augmenter selon ses besoins et d'accorder le contrat en tout ou en partie. Le soumissionnaire doit inclure dans son prix unitaire tous les frais, droits de douanes, permis et licences.

Les taxes (TPS et TVQ) sont en sus. Le calcul du prix total doit se faire comme suit: Quantité x Prix unitaire = Prix total.

RÉSUMÉ DU BORDEREAU DE PRIX

SOUS-TOTAL

RUE VERDIER (entre l'avenue de Charny et la rue Cantin)

1. Travaux d'aqueduc	=	182,850.00
2. Travaux d'égout sanitaire	=	65,480.00
3. Travaux d'égout pluvial et de drainage	=	50,600.00
4. Travaux préliminaires de rue	=	127,600.00
5. Travaux de pavage et de bordures	=	97,820.00
6. Travaux de pavage 2e couche	=	47,500.00

RUE CANTIN (entre l'avenue de Charny et l'avenue Mathieu)

7. Travaux d'aqueduc	=	148,550.00
8. Travaux d'égout sanitaire	=	93,480.00
9. Travaux d'égout pluvial et de drainage	=	175,450.00
10. Travaux préliminaires de rue	=	146,900.00
11. Travaux de pavage et de bordures	=	114,880.00
12. Travaux de pavage 2e couche	=	50,450.00



BORDEREAU DE PRIX
Contrat de construction

APPEL D'OFFRES: MAS-2018-2178

TITRE: Réfection de la rue Verdier et de deux tronçons de la rue Cantin

Bordereau des prix

Le présent marché est à Prix unitaire. Les quantités indiquées au présent bordereau sont approximatives, la Ville se réserve le droit de les diminuer ou de les augmenter selon ses besoins et d'accorder le contrat en tout ou en partie. Le soumissionnaire doit inclure dans son prix unitaire tous les frais, droits de douanes, permis et licences.

Les taxes (TPS et TVQ) sont en sus. Le calcul du prix total doit se faire comme suit: Quantité x Prix unitaire = Prix total.

RÉSUMÉ DU BORDEREAU DE PRIX	SOUS-TOTAL
-----------------------------	------------

RUE CANTIN (entre l'avenue de Châteaubriant et l'avenue de Chambéry - côté de l'école de la Source)

13. Travaux d'aqueduc	= 149,612.50
14. Travaux d'égout sanitaire	= 78,880.00
15. Travaux d'égout pluvial et de drainage	= 144,980.00
16. Travaux préliminaires de rue	= 135,950.00
17. Travaux de pavage, de bordures et de trottoirs	= 131,340.00
18. Travaux de pavage 2e couche	= 50,500.00

* **TOTAL avant taxes = 1,992,822.50**

* Total à être reporté au Total partiel avant taxes du «*FORMULAIRE A-1*», *Formulaire de soumission*

Nom de l'entreprise

LES EXCAVATIONS G.ALLARD INC.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire



BORDEREAU DE PRIX
Contrat de construction

APPEL D'OFFRES: MAS-2018-2130

TITRE: Travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur les rues Paquette et Cardinal et sur le chemin Saint-Henri

Bordereau des prix

Le présent marché est à Prix unitaire. Les quantités indiquées au présent bordereau sont approximatives, la Ville se réserve le droit de les diminuer ou de les augmenter selon ses besoins et d'accorder le contrat en tout ou en partie. Le soumissionnaire doit inclure dans son prix unitaire tous les frais, droits de douanes, permis et licences.

Les taxes (TPS et TVQ) sont en sus. Le calcul du prix total doit se faire comme suit: Quantité x Prix unitaire = Prix total.

RÉSUMÉ DU BORDEREAU DE PRIX

SOUS-TOTAL

RUE PAQUETTE

1. Travaux d'aqueduc	=	<u>95 607,50 \$</u>
2. Travaux d'égout sanitaire	=	<u>93 344,30 \$</u>
3. Travaux d'égout pluvial et de drainage	=	<u>104 253,26 \$</u>
4. Travaux préliminaires de rue	=	<u>116 957,90 \$</u>
5. Travaux de pavage et de bordures	=	<u>153 107,70 \$</u>
6. Travaux de pavage 2e couche	=	<u>40 309,50 \$</u>

RUE CARDINAL

7. Travaux d'aqueduc	=	<u>150 123,80 \$</u>
8. Travaux d'égout sanitaire	=	<u>182 441,35 \$</u>
9. Travaux d'égout pluvial et de drainage	=	<u>243 827,89 \$</u>
10. Travaux préliminaires de rue	=	<u>182 940,80 \$</u>
11. Travaux de pavage et de bordures	=	<u>237 735,10 \$</u>
12. Travaux de pavage 2e couche	=	<u>57 606,50 \$</u>



BORDEREAU DE PRIX
Contrat de construction

APPEL D'OFFRES: MAS-2018-2130

TITRE: Travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur les rues Paquette et Cardinal et sur le chemin Saint-Henri

Bordereau des prix

Le présent marché est à Prix unitaire. Les quantités indiquées au présent bordereau sont approximatives, la Ville se réserve le droit de les diminuer ou de les augmenter selon ses besoins et d'accorder le contrat en tout ou en partie. Le soumissionnaire doit inclure dans son prix unitaire tous les frais, droits de douanes, permis et licences.

Les taxes (TPS et TVQ) sont en sus. Le calcul du prix total doit se faire comme suit: Quantité x Prix unitaire = Prix total.

RÉSUMÉ DU BORDEREAU DE PRIX

SOUS-TOTAL

CHEMIN SAINT-HENRI

13. Travaux d'aqueduc	=	<u>161 900,20 \$</u>
14. Travaux d'égout sanitaire	=	<u>151 504,27 \$</u>
15. Travaux d'égout pluvial et de drainage	=	<u>209 689,54 \$</u>
16. Travaux préliminaires de rue	=	<u>178 290,60 \$</u>
17. Travaux de pavage et de bordures	=	<u>319 550,10 \$</u>
18. Travaux de pavage 2e couche	=	<u>42 137,50 \$</u>

* **TOTAL avant taxes** = 2 721 327,81 \$

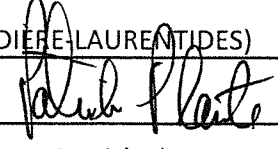
* Total à être reporté au Total partiel avant taxes du «FORMULAIRE A-1», Formulaire de soumission

Nom de l'entreprise

SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire


Dominic Sargazin, ing.


Patrick Plante

Directeur des opérations-
construction

Estimateur sénior



BORDEREAU DE PRIX
Contrat de construction

APPEL D'OFFRES: MAS-2018-2131

TITRE: Travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue de Vanier entre les rues de Berthier et de Dubuc

Bordereau des prix

Le présent marché est à Prix unitaire. Les quantités indiquées au présent bordereau sont approximatives, la Ville se réserve le droit de les diminuer ou de les augmenter selon ses besoins et d'accorder le contrat en tout ou en partie. Le soumissionnaire doit inclure dans son prix unitaire tous les frais, droits de douanes, permis et licences.

Les taxes (TPS et TVQ) sont en sus. Le calcul du prix total doit se faire comme suit: Quantité x Prix unitaire = Prix total.

RÉSUMÉ DU BORDEREAU DE PRIX	SOUS-TOTAL
-----------------------------	------------

1. Travaux d'aqueduc	= <u>188 083.53</u>
2. Travaux d'égout sanitaire	= <u>111 574.87</u>
3. Travaux d'égout pluvial et de drainage	= <u>127 306.76</u>
4. Travaux préliminaires de rue	= <u>175 692.15</u>
5. Travaux de pavage et de bordures	= <u>170 133.88</u>
6. Travaux de pavage 2e couche	= <u>56 806.91</u>

* TOTAL avant taxes = 829 598.10

* Total à être reporté au Total partiel avant taxes du «*FORMULAIRE A-1*», *Formulaire de soumission*

Nom de l'entreprise BLR Excavation inc

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire _____